

## CLES DE LECTURE DES SCENARIOS FINANCIERS - SAGEBA

### Contexte - Note aux lecteurs :

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 « de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » (MAPTAM), complétée par la loi n°2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Notre) du 7 août 2015, modifie l'article L. 211-7-1 bis du code de l'environnement et instaure auprès des collectivités une compétence exclusive de « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) ». **Le SAGEBA a réalisé des fiches pratiques permettant une meilleure compréhension de ce qui relève de chaque mission.**

On distingue 4 missions **obligatoirement** attribuées aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI à FP) au 1<sup>er</sup> janvier 2018, les missions dites « GEMAPI » (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) :

- 1° *L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;*
- 2° *L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;*
- 5° *La défense contre les inondations et contre la mer ;*
- 8° *La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.*

Les autres missions listées à l'article L211-7 du Code de l'Environnement restent **facultatives**. Il s'agit de :

- 3° *L'approvisionnement en eau ;*
- 4° *La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;*
- 6° *La lutte contre la pollution ;*
- 7° *La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;*
- 9° *Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile ;*
- 10° *L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;*
- 11° *La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;*
- 12° *L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.*

**Le SAGEBA exerce une partie de ces missions depuis de nombreuses années. Toutefois, il est actuellement structuré en syndicat intercommunal et se doit d'évoluer en syndicat mixte doté de statuts adaptés aux compétences que les EPCI à FP décideront de lui transférer d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2018.**

**Ce document reprend différents scénarios potentiels d'évolution des missions du SAGEBA et les coûts estimés que cela peut engendrer.**

Les scénarios financiers suivants ont été réalisés afin que les EPCI à FP bénéficient d'outils d'aide à la décision. Ils ont été réalisés sur la base des coûts de fonctionnement actuels du SAGEBA sur une année classique (pas d'investissement matériel). Aucun de ces scénarios n'envisage la prise de compétence « Protection des inondations » par le SAGEBA (actuellement non mise en œuvre et proposée par l'Entente Oise-Aisne à une échelle plus globale).

Il convient de préciser que ces scénarios ne tiennent pas compte des amortissements en cours (opérations comptables), ni de l'excédent antérieur reporté, positif au compte administratif 2015.

Le tableau de scénarios se décompose ainsi :

- **Socle : cela reprend tous les frais de gestion courante qui resteraient en grande partie équivalents si les compétences utilisées étaient revues à la baisse (ou à la hausse, pour un même nombre d'agents).** Dans le détail, on y retrouve les frais de secrétariat-comptabilité (un poste à 15h/semaine), la location des locaux, les assurances (locaux administratifs et techniques, responsabilité professionnelle et protection juridique), les frais de ménage (1h par semaine), les maintenances (copieur, incluant la location, site internet, logiciel comptable, etc.), les frais de téléphonie (fixe et internet), les indemnités des élus et comptables, les fournitures administratives et les frais d'affranchissement.
- **Dépenses liées au SAGE : cette catégorie se divise en 3 sous-catégories :**
  - Dépenses de gestion courante : cela reprend les charges liées au véhicule (essence, entretien et assurances), les frais de mission, fournitures, formations et assurance du personnel.
  - Dépenses de personnel : cela reprend les salaires et charges du poste d'animateur de SAGE.
  - Etudes et suivi du SAGE - cette partie concerne les actions liées SAGE, dont le budget varie selon l'ambition du syndicat. Cela reprend notamment une partie du budget de communication, pour toutes les actions de sensibilisation.
- **Dépenses liées à la GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques) : cette catégorie se divise en 4 sous-catégories :**
  - Dépenses de gestion courante : cela reprend les charges liées au véhicule (essence, entretien et assurances), les frais de mission, téléphonie, fournitures, formations et assurance du personnel.
  - Dépenses de personnel : cela reprend les salaires et charges des postes de chargé de mission zones humides et technicien rivière.
  - Entretien de rivières : travaux liés à l'entretien régulier et urgent (gestion des embâcles et du risque) des rivières
  - Restauration de milieux (études, renaturation, aménagement de seuils, restauration de la continuité écologique, etc.) : cela regroupe les opérations de restauration incluses dans le PPRE (petites études et petite restauration), ainsi que des opérations plus conséquentes (reméandrage, effacement de seuils, remise en fond de vallée de cours d'eau) et des actions sur les zones humides (plans de gestion, restauration, etc.)
- **Ruissellement / érosion : cela reprend la mission facultative sur le ruissellement et l'érosion dont les actions ont été inscrites dans le SAGE (estimatif lié).**
- **Animation captages**
  - Dépenses de gestion courante : cela reprend frais de mission, fournitures, formations, assurance du personnel et une partie du budget de communication.
  - Dépenses de personnel : cela reprend les salaires et charges du poste d'animateur captages.

La colonne « scénarios » reprend les dépenses attendues.

La colonne « sub » correspond aux financements attendus par l'Agence de l'Eau.

La colonne « final » indique les coûts finaux après déduction des subventions de l'Agence de l'Eau.

Les scénarios ont été développés selon trois niveaux d'ambition non définitifs, dont les différences sont détaillées ainsi :

	Scénario minima	Scénario médian	Scénario ambitieux
Etudes et suivi du SAGE	Actions de communication, sensibilisation et connaissance à minima	Actions de communication, sensibilisation et connaissance avec une ambition modérée	Actions de communication, sensibilisation et connaissance avec une ambition forte pour atteindre les objectifs européens
Entretien de rivières*	Maintien uniquement de l'entretien urgent - enlèvement embâcles (entretien courant à la charge des propriétaires)	Maintien du financement propre de 2016 à 13 000€	Reprise du budget inscrit PPRE
Restauration (études, renaturation, aménagement de seuils, restauration de la continuité écologique, etc.)	Maintien du budget actuel avec priorisation et échelonnement forts	Réalisation de travaux d'ampleur avec priorisation et échelonnement modérés	Réalisation de travaux d'ampleur et ambitieux pour atteindre les objectifs européens, budget estimatif du SAGE
Ruissellement / érosion**	Mission non exercée	Mission exercée - chiffrage SAGE	Mission exercée - chiffrage SAGE

\*Entretien de rivières : sur la base de l'hypothèse la plus pessimiste, avec perte de tous les financements (risque à l'horizon 2018).

\*\*Pour le ruissellement / érosion, le SAGE prévoit des études globales et des actions de communication. Les actions finales pourraient être différentes selon les adhésions et les besoins, ce qui impliquera des coûts différents. Toutefois, les coûts liés à cette mission devront être fléchés.



Dépenses	Scénario minima	Sub	Final	Scénario médian	Sub	Final	Scénario ambitieux	Sub	Final
<b>Socle</b>									
Socle (secrétariat, locaux, assurances, ménage, copieur, téléphonie, élus, etc.)	37000	0	37000	37000	0	37000	37000	0	37000
<b>Dépenses liées au SAGE</b>									
Dépenses de gestion courante (véhicule, assurances, etc.)	4000	8800	-4800	4000	8800	-4800	4000	8800	-4800
Dépenses de personnel	45000	22500	22500	60000	22500	37500	60000	22500	37500
Etudes et suivi du SAGE	25000	20000	5000	125000	100000	25000	225000	180000	45000
<b>Dépenses liées à la GEMA</b>									
Dépenses de gestion courante (véhicule, assurances, téléphonie, etc.)	3800	19360	-15560	3800	19360	-15560	3800	19360	-15560
Dépenses de personnel	67000	44000	23000	67000	44000	23000	67000	44000	23000
Entretien de rivières (budget inscrit PPRE) - 13000€ en coût réel 2016	5000	2000	3000	13000		13000	55000	0	55000
Restauration (études, renaturation, aménagement de seuils, restauration de la continuité écologique, etc.)	375000	300000	75000	450000	360000	90000	600000	480000	120000
<b>Ruissellement / érosion</b>									
Ruissellement / érosion (estimation SAGE)	0	0	0	60000	48000	12000	60000	48000	12000
<b>Animation captages</b>									
Dépenses de gestion courante (assurances, frais de mission, etc.) et communication	3750	10560	-6810	3750	10560	-6810	3750	10560	-6810
Dépenses de personnel	35000	28000	7000	35000	28000	7000	35000	28000	7000
<b>Budget total (€/an)</b>	600550	455220	145330	858550	641220	217330	1150550	841220	309330
Coût par habitant (50 000 habitants)	12,01		2,91	17,17		4,35	23,01		6,19